

Votre conseiller :

Agent général  
AXA Prévoyance & Patrimoine

110178 / C0379

PHILIPPE VERGE  
1 ROUTE DE LA MOTHE  
03410 LIGNEROLLES  
Tél : 04 70 05 97 70  
agencea2p.philippe.verge@axa.fr



MONSIEUR FRANCOIS GROS  
5 GRANDE RUE  
21630 POMMARD

**CAP Madelin**  
Adhésion n° 0000809098

Schiltigheim, le 2 décembre 2017

**Vos garanties et cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Cher Adhérent,

La cotisation de votre adhésion CAP arrive à échéance ; vous trouverez ci-joint le détail de vos garanties et de votre cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Nous avons le plaisir de vous informer que vos garanties sont revalorisées de 1,98 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Votre cotisation évolue dans la même proportion.

Je souhaite profiter de ce courrier pour rappeler que la désignation du ou des bénéficiaires des sommes payables en cas de décès est un acte important. Je vous invite donc à vérifier que la désignation en cours sur votre adhésion correspond toujours à votre volonté, compte tenu de l'évolution de votre situation personnelle, familiale et patrimoniale.

Si vous avez désigné nominativement des bénéficiaires, précisez leur identité (nom usuel, nom de naissance, date et lieu de naissance) pour nous permettre de les retrouver rapidement et leur verser les sommes dues.

En cas de modification, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller ou à utiliser l'imprimé téléchargeable.

Vous trouverez le détail de votre adhésion sur le site [www.agipi.com](http://www.agipi.com) dans l'espace Adhérent, rubrique « Vos adhésions ».

Les attestations de paiement des cotisations à joindre à votre comptabilité vous parviendront courant février 2018.

.../...

Votre conseiller, ainsi que nos services, restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre confiance, et vous prie d'agréer, cher Adhérent, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Munsch', with a long horizontal flourish extending to the right.

Isabelle MUNSCH  
ADIS  
Directeur du Service et de la Qualité

**CAP Madelin**  
Adhésion n° 0000809098

**M FRANCOIS GROS**  
né le 17 janvier 1955

## Vos garanties

	2017	2018
<b>Votre garantie en cas de décès</b>		
Pension de conjoint		
Bénéficiaire :		
YVETTE GROS né(e) le 11 juillet 1954	1 062,00 €/mois	1 083,15 €/mois
<b>Vos garanties en cas d'incapacité de travail</b>		
<small>Franchises : hospitalisation / accident / maladie</small>		
Indemnités perte de revenu	114,95 €/jour	117,32 €/jour
<small>Franchises : 60 jours / 60 jours / 60 jours</small>		
<small>Durée maximale de versement des prestations : 1095 jours (franchise incluse)</small>		
Complément au régime professionnel	121,00 €/jour	123,50 €/jour
<small>Franchises : 60 jours / 60 jours / 60 jours</small>		
<small>Durée maximale de versement des prestations : 90 jours (franchise incluse)</small>		
Remboursement frais professionnels	109,12 €/jour	111,37 €/jour
<small>Franchises : 30 jours / 30 jours / 30 jours</small>		
<small>Durée maximale de versement des prestations : 1095 jours (franchise incluse)</small>		
<b>Votre garantie en cas d'invalidité</b>		
Rente invalidité	3 134,37 €/mois	3 196,42 €/mois

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous reporter à vos conditions particulières d'adhésion et à la notice comportant les dispositions des conditions générales.

## Vos cotisations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

Garanties	Cotisations TTC	y compris taxe de
Pension de conjoint	3 104,41 €	
Indemnités perte de revenu	593,13 €	14,00 %
Complément au régime professionnel	237,88 €	14,00 %
Remboursement frais professionnels	682,24 €	9,00 %
Rente invalidité	1 159,97 €	9,00 %
Cotisation annuelle à l'association	15,00 €	
<b>Réduction de fidélité sur les cotisations d'assurance décès (20%)</b>	<b>-620,88 €</b>	
<b>Total à payer par prélèvement</b>	<b>5 171,75 €</b>	

Vos cotisations pension de conjoint évoluent annuellement.

**CAP Madelin**  
**Adhésion n° 0000809098**

**M FRANCOIS GROS**  
**né le 17 janvier 1955**

Vous avez choisi de payer votre cotisation par fractionnement mensuel. La somme de 5 171,75 euros sera prélevée selon l'échéancier ci-dessous.

#### Echéancier

Date	Montant	Date	Montant	Date	Montant
10/01/2018	444,72 €	09/02/2018	429,72 €	09/03/2018	429,72 €
10/04/2018	429,72 €	09/05/2018	429,72 €	11/06/2018	429,72 €
10/07/2018	429,72 €	10/08/2018	429,72 €	10/09/2018	429,72 €
10/10/2018	429,72 €	09/11/2018	429,72 €	10/12/2018	429,83 €

Le prélèvement du 10/01/2018 tient compte de la cotisation à l'association.

#### Références du compte bancaire

**IBAN** : FR76 1680 6008 2030 5530 1600 105

**BIC** : AGRIFRPP868

#### Références de vos prélèvements

**Identifiant créancier SEPA (ICS)** : FR06ZZZ553287

**Référence Unique de Mandat (RUM)** : ++FR27ZZZ109231-000094915-0001

#### Important - Loi Madelin :

Vous avez souscrit cette adhésion dans le cadre de l'article 154 Bis du Code général des impôts.

Par le paiement de votre avis d'échéance, vous attestez être à jour de vos cotisations obligatoires d'assurance maladie et vieillesse.

Dans le cas contraire, l'article L 652-4 du Code de la Sécurité sociale s'appliquerait de plein droit.